

Powers Fasteners inc.
Brewster, NY 10509

Imprimé le 31 08 2015. Révisé le 28 08 2015.

Version 04. Remplace la version 03

Page 1 / 9

SECTION 1 : Identification du produit et de l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

AC 100+, Comp. A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Mortier-colle pour fixer les attaches aux éléments de béton composant A (résine)

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune connue.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche signalétique

Compagnie Powers Fasteners inc.
2 Powers Lane
Brewster, NY 10509 (É.-U.)
Téléphone : +1 800-524-3244
Télécopieur : +1 877-871-1965

Veillez adresser vos demandes à

Fiche signalétique sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Comité consultatif Chemtrec : 1-800-424-9300 (dans la zone continentale des É.-U.);
Chemtrec : 703-527-3887 (Extérieur des É.-U.).

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification du produit

Peau sensible. 1 : H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.
STOT SE 3 : H335 Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

2.2 Éléments d'étiquetage

Ce produit doit être étiqueté conformément aux directives du SGH.

Pictogramme



Mot indicateur

AVERTISSEMENT

Contient :

diméthacrylate d'éthylène
Acide méthacrylique, monoester avec Propan-1,2-diole

Mention de danger

H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.
H335 Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Mises en garde

P271 Utiliser le produit uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin.
P363 Nettoyer les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
P405 Garder sous clé.
P501 Mettre au rebut le contenu ou le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

2.3 Autres risques

Dangers pour la santé humaine

Les personnes déjà sensibles aux méthacrylates risquent de développer une réaction allergique en utilisant ce produit.

Dangers environnementaux

Ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

Autres dangers

Aucun autre danger n'a été décelé selon nos connaissances actuelles.

Powers Fasteners inc.
Brewster, NY 10509

Imprimé le 31 08 2015. Révisé le 28 08 2015.

Version 04. Remplace la version 03

Page 2 / 9

SECTION 3 : Composition / Information sur les ingrédients

Type de produit :

Ce produit est un mélange.

Plage [%]	Substance
10 - <20	Diméthacrylate d'éthylène
	CAS : 97-90-5
	GHS : STOT SE 3 : H335 - Peau sensible. 1 : H317
1 - <10	Acide méthacrylique, monoester avec Propan-1,2-diole
	CAS : 27813-02-1
	GHS : Irritation aux yeux 2 : H319 - Peau sensible. 1 : H317
1 - <5	Quartz (< 10µm)
	CAS : 14808-60-7
	GHS : STOT RE 1 : H372
0,1 - <1	1,1'-(p-Tolylimino)dipropan-2-ol
	CAS : 38668-48-3
	GHS : Toxicité aiguë. 2 : H300 : Irritation aux yeux 2 : H319 - Aquatique chronique 3 : H412

Commentaires sur les composantes Le quartz contenu dans cette préparation n'est pas soumis à un usage prévisible.
Substances extrêmement préoccupantes - SVHC : substances non contenues ou en quantité de moins de 0,1 %.
Pour le texte complet des énoncés H : voir la SECTION 16.

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

4.1 Description des mesures de premiers soins

Renseignements généraux	Retirer et nettoyer les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Inhalation	Assurer un apport d'air frais. Si des symptômes apparaissent, veuillez consulter un médecin.
Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau savonneuse. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact, le cas échéant, si l'opération est aisée. Continuer de rincer. Si l'irritation aux yeux persiste : Consultez un médecin.
Ingestion	Des soins médicaux sont requis. Rincer la bouche et boire une grande quantité d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants
Réactions allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agent extincteur

Agent extincteur approprié Dioxyde de carbone.
Poudre chimique.
Jet d'eau.

Agent extincteur à ne pas utiliser Jet d'eau ou de mousse à grand débit.

Powers Fasteners inc.
Brewster, NY 10509

Imprimé le 31 08 2015. Révisé le 28 08 2015.

Version 04. Remplace la version 03

Page 3 / 9

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :
Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser de l'équipement de protection.
Risque élevé de glissade suite à une fuite ou un déversement du produit.

6.2 Précautions environnementales

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout, les eaux superficielles ou les eaux souterraines.
En cas de déversement dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines, veuillez en aviser immédiatement les autorités.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Ramassage mécanique.
Ramasser les résidus avec un produit absorbant (par exemple : sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).
Éliminer les résidus absorbés conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Références à d'autres sections

Voir SECTIONS 8 et 13

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans un endroit bien aéré.

Retirer et nettoyer les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Ne pas manger, boire, fumer ou consommer des drogues sur le lieu de travail.
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
Utiliser une crème protectrice pour la peau.

7.2 Conditions pour un entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le contenant d'origine.
Prévenir toute possibilité d'infiltration dans le sol.
Ne pas entreposer près des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
Garder le contenant dans un endroit bien ventilé.
Garder le contenant hermétiquement fermé.
Garder dans un endroit frais. Garder dans un endroit sec.
Protéger contre l'humidité ambiante et l'eau.
Garder dans un endroit sombre.
Température de conservation recommandée : entre 5 °C et 25 °C

7.3 Utilisation(s) spécifique(s)

Voir Utilisation du produit, SECTION 1.2

Powers Fasteners inc.
Brewster, NY 10509

Imprimé le 31 08 2015. Révisé le 28 08 2015.

Version 04. Remplace la version 03

Page 4 / 9

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Composants dont utilisation sur les lieux de travail doit être contrôlée (É.-U.)

8.1 Paramètres de contrôle

ne s'applique pas

8.2 Contrôles d'exposition

Conseils supplémentaires sur la conception du système

Assurer une ventilation adéquate au poste de travail.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité

Protection des mains

Les détails concernés sont des recommandations. Veuillez communiquer avec le fournisseur de gants pour de plus amples renseignements.
Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374).

Protection de la peau

Vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Ne pas respirer les gaz, les vapeurs ou les aérosols.

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction du lieu de travail, selon la concentration et la quantité de produit manipulé. La résistance de l'équipement aux produits chimiques devrait être vérifiée auprès des fournisseurs respectifs.

Protection respiratoire

Si la ventilation est insuffisante, portez un appareil de protection respiratoire.

À court terme : appareil à filtres, filtre à combinaison A-P2.

Dangers thermiques

ne s'applique pas

Délimitation et surveillance de l'exposition environnementale

Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôles appropriées pour prévenir ou limiter les émissions.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	substance pâteuse
Couleur	beige pâle
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur du pH	ne s'applique pas
Valeur du pH [1 %]	ne s'applique pas
Point d'ébullition [°C]	non déterminé
Point éclair [°C]	ne s'applique pas
Point d'inflammabilité [°C]	non déterminé
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé
Propriétés oxydantes	non déterminé
Pression de vapeur ou de gaz [kPa]	non déterminé
Densité [g/ml]	1,52 - 1,68 (23 °C / 73,4 °F)
Masse volumétrique [kg/m ³]	ne s'applique pas
Solubilité dans l'eau	insoluble
Coefficient de partage [octanol/eau]	non déterminé
Viscosité	non déterminé
Densité de vapeur relative à l'air	non déterminé
Vitesse d'évaporation	non déterminé
Point de fusion [°C]	non déterminé
Température d'auto-ignition [°C]	non déterminé
Température de décomposition [°C]	non déterminé

9.2 Autre information

Aucun renseignement disponible.

Powers Fasteners inc.
Brewster, NY 10509

Imprimé le 31 08 2015. Révisé le 28 08 2015. Version 04. Remplace la version 03 Page 5 / 9

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue si utilisé selon les directives.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Réactions avec des agents oxydants.

10.4 Conditions à éviter

Voir SECTION 7.2.

10.5 Matériaux incompatibles

Agent oxydant puissant.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11 : Information toxicologique

11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit
Mélange ATE, oral, Rat : 2000 - 5000 mg/kg.

Plage [%]	Substance
10 - <20	Diméthacrylate d'éthylène, CAS : 97-90-5 LD50, oral, Rat : 3300 mg/kg (RTECS).
0,1 - <1	1,1'-(p-Tolylimino) dipropan-2-ol, CAS : 38668-48-3 LD50, oral, Rat : 27,5 mg/kg.
1 - <10	Acide méthacrylique, monoester avec Propan-1,2-diole, CAS : 27813-02-1 LD50, cutané, Lapin : > 5000 mg/kg. LD50, oral, Rat : > 2000 mg/kg OECD 401.

Irritation ou dommage grave aux yeux	Les données toxicologiques complètes du produit ne sont pas disponibles. Aucune classification. Méthode de calcul
Corrosion ou irritation de la peau	Ne contient aucune substance qui réponde aux critères de classification.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les données toxicologiques complètes du produit ne sont pas disponibles. Peut causer une réaction allergique cutanée. Méthode de calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Les données toxicologiques complètes du produit ne sont pas disponibles. Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Méthode de calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	Les données toxicologiques complètes du produit ne sont pas disponibles. Selon l'information disponible, le critère de classification n'est pas rempli.
Mutagénicité	Ne contient aucune substance qui réponde aux critères de classification.
Toxicité sur la reproduction	Ne contient aucune substance qui réponde aux critères de classification.
Cancérogénicité	Ne contient aucune substance qui réponde aux critères de classification.
Risque d'aspiration	Ne contient aucune substance qui réponde aux critères de classification.

Powers Fasteners inc.

Brewster, NY 10509

Imprimé le 31 08 2015. Révisé le 28 08 2015.

Version 04. Remplace la version 03

Page 6 / 9

Remarques générales

Les données de toxicité concernant les ingrédients sont destinées aux professionnels du milieu médical, de la santé et sécurité en milieu de travail et aux toxicologues. Les données de toxicité concernant les ingrédients ont été fournis par les manufacturiers de matières premières.

SECTION 12 : Information écologique**12.1 Toxicité**

Plage [%]	Substance
10 - <20	Diméthacrylate d'éthylène, CAS : 97-90-5
	LC50, (96h), Danio rerio : 15,95 mg/l (OECD 203).
	EC50, (3h), Pseudomonas putida : 570 mg/l (OECD 209).
0,1 - <1	1,1'-(p-Tolylimino) dipropan-2-ol, CAS : 38668-48-3
	LC50, (96h), poisson : 17 mg/l.
	EC50, (48h), Aaphnia magna : 28,8 mg/l.
1 - <10	Acide méthacrylique, monoester avec Propan-1,2-diole, CAS : 27813-02-1
	LC50, (48h), Leuciscus idus : 493 mg/l (DIN 38412).
	EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata : 97,2 mg/l (OECD 201).
	EC50, (48h), Aaphnia magna : 380 mg/l (OECD 202).

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement en environnement	non déterminé
Compartiments	
Comportement en station d'épuration	non déterminé
Biodégradabilité	non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucun renseignement disponible.

12.5 Résultat de l'évaluation PBT et vPvB

Selon toutes les sources d'informations disponibles, ne peut être classé respectivement PBT ou vPvB.

12.6 Autre effets négatifs

Les données écologiques complètes du produit ne sont pas disponibles.
Les données de toxicité concernant les ingrédients ont été fournis par les manufacturiers de matières premières.
Ne pas jeter le produit dans l'environnement sans contrôle.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Produit	Coordonner l'élimination du produit avec les autorités ou l'entrepreneur concerné, si nécessaire.
Emballage contaminé	Les emballages non contaminés peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages qui ne peuvent être nettoyés doivent être éliminés comme le produit qu'ils contiennent.
RCRA Hazard Class (40CFR 261)	Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux sur la protection de l'environnement. Consultez vos autorités locales ou municipales.

Powers Fasteners inc.
Brewster, NY 10509

Imprimé le 31 08 2015. Révisé le 28 08 2015.

Version 04. Remplace la version 03

Page 7 / 9

SECTION 14 : Transport

14.1 Le NIP (numéro UN)

Voir SECTION 14.2 concernant la désignation d'envoi UN

14.2 Désignation UN pour le transport

Transport terrestre conformément à ADR/RID AUCUNE MATIÈRE DANGEREUSE

Navigation interne (ADN) AUCUN PRODUIT DANGEREUX

Transport maritime conformément à IMDG NON CLASSÉ COMME « PRODUIT DANGEREUX »

Transport aérien conformément à l'IATA NON CLASSÉ COMME « PRODUIT DANGEREUX »

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Voir SECTION 14.2 concernant la désignation d'envoi UN

14.4 Groupe d'emballage

Voir SECTION 14.2 concernant la désignation d'envoi UN

14.5 Précautions environnementales

Voir SECTION 14.2 concernant la désignation d'envoi UN

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Information pertinente SECTION 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL et du Code IBC

ne s'applique pas

SECTION 15 : Information réglementaire

Réglementation É.-U.

Réglementation nationale

29 CFR 1910.1200, ANSI Z400.1-2010, OSHA-PEL, ACGIH-TLV, NTP, CIRC, SARA Title III, NFCA, TSCA, California - Prop. 65

- SARA, 302

Ce produit ne contient aucun ingrédient réglementé figurant sur cette liste.

- SARA, 311

Ce produit ne contient aucun ingrédient réglementé figurant sur cette liste.

- SARA, 313

Ce produit ne contient aucun ingrédient réglementé figurant sur cette liste.

- CA Proposition 65

Aucun composant ne requiert d'étiquetage selon la California Proposition 65.

- TSCA

Toutes les substances chimiques dans ce produit sont incluses ou exemptes de la liste d'inventaire TSCA.

- FDA

ne s'applique pas

American Conference of Governmental Hygienists industriels - ACGIH

ACGIH : oui - contient de la silice cristalline

Agence internationale -ou Recherche Cancer CIRC

CIRC : oui - contient de la silice cristalline.

National Toxicology Program- NTP HAP-VOC

Ce produit est nommé NTP - National Toxicology Program (contient de la silice cristalline).
0 %

Réglementation sur les transports

Classification DOT, ADR (2013); IMAG-Code (2013, 36. Amdt.); IATA-AGR (2013).

Autres lois « Right to Know »

Powers Fasteners inc.
Brewster, NY 10509

Imprimé le 31 08 2015. Révisé le 28 08 2015.

Version 04. Remplace la version 03

Page 8 / 9

SECTION 16 : Autres renseignements

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H412 Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.
H300 Nocif en cas d'ingestion.
H372 Cause des dommages aux organes suite à une exposition prolongée ou répétitive.
H319 Cause une Irritation ou des dommages graves aux yeux.
H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.
H335 Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

16.2 Abréviations and acronymes :

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists;
ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route;
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses;
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure;
CAS = Chemical Abstracts Service;
CERCLA = Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act;
CFR = Code of Federal Regulations;
CPR = Controlled Products Regulations;
DMEL = Derived Minimum Effect Level;
DNEL = Derived No Effect Level;
DOT = Department of Transportation;
EC50 = Median effective concentration;
EPA = Environmental Protection Agency;
SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques;
IATA = Association du transport aérien international;
Code IBC = Code international relatif à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac;
IC50 = concentration d'inhibition, 50 %;
IMAG = Code maritime international des marchandises dangereuses;
CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer;
IATA = Association du transport aérien international;
TSCA = Toxic Substance Control Act;
HMIS = Système d'identification des matières dangereuses;
NFPA = National Fire Protection Association;
NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health;
OSHA = Occupational Safety and Health Administration;
LC50 = concentration létale, 50 %;
LD50 = Dose létale moyenne, 50 %;
MARPOL = Convention internationale pour la prévention contre la pollution marine par les navires;
PBT = Substance persistante, bioaccumulable et toxique;
PNEC = (Predicted No-Effect Concentration) Concentration sans effet prévisible sur l'environnement;
REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques;
SARA = Superfund Amendments and Reauthorization Act;
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition - moyenne pondérée en fonction du temps;
TLV@STEL = Valeur limite d'exposition - limite d'exposition de courte durée;
COV = Composés organiques volatils;
vPvB = Substance très persistante et très bioaccumulable;

16.3 Autre information

Procédé de classification

Sensibilisation de la peau 1 : H317 Peut causer une réaction allergique cutanée. (Méthode de calcul)
STOT SE 3 : H335 Peut provoquer une irritation du système respiratoire. (Méthode de calcul)

Powers Fasteners inc.

Brewster, NY 10509

Position modifiée

SECTION 2, ajouté : P271 Utiliser le produit uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
 SECTION 2, supprimé : P261 Éviter de respirer les vapeurs.
 SECTION 2, ajouté : Ce produit doit être étiqueté conformément aux directives du SGH/CLP.
 SECTION 2, supprimé : Ce produit est classé comme dangereux conformément aux directives OSHA Standard 29 CFR 1910.1200 (HCS 2012)
 SECTION 2, ajouté : P405 Garder sous clé.
 SECTION 8, ajouté : lunettes de sécurité
 SECTION 8, SUPPRIMÉ :Lunettes de sécurité à protection intégrale.
 SECTION 11, supprimé :Il n'existe aucune preuve d'effets toxiques sur la reproduction.
 SECTION 11, ajouté : Aucune classification.
 SECTION 11, ajouté : Méthode de calcul
 SECTION 11, AJOUTÉ : Ne contient aucune substance qui réponde aux critères de classification.
 SECTION 11, supprimé : Sensibilisation.
 SECTION 11, ajouté : Peut causer une réaction allergique cutanée.
 SECTION 11, ajouté : Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
 SECTION 11, supprimé :Il n'existe aucune preuve d'effets mutagènes.
 SECTION 11, supprimé :Il n'existe aucune preuve d'effets carcinogènes.
 SECTION 11, supprimé :Le produit est classé selon la procédure de calcul des directives de préparation.
 SECTION 11, ajouté : Les données de toxicité concernant les ingrédients sont destinées aux professionnels du milieu médical, de la santé et sécurité en milieu de travail et aux toxicologues. Les données de toxicité concernant les ingrédients ont été fournis par les manufacturiers de matières premières.
 SECTION 11, ajouté : Selon l'information disponible, le critère de classification n'est pas rempli.
 SECTION 12, supprimé :Aucune classification selon la procédure de calcul des directives de préparation.

16.4 Évaluations

Évaluations HMIS

SANTÉ	2	2 - Risque modéré
FLAMMABILITÉ	2	2 - Risque modéré
RÉACTIVITÉ	1	1 - Risque léger
PROTECTION PERSONNELLE	X	X - L'évaluation de la protection personnelle est fournie par l'utilisateur selon les conditions d'utilisation

Évaluation NFPA

2	2	1
-		

HAUT, FLAMMABILITÉ : 2 - Risque modéré
 GAUCHE, SANTÉ : 2 - Risque modéré DROITE, RÉACTIVITÉ : 1 - Risque léger
 BAS, AVIS SPÉCIAL : -

Powers Fasteners inc.
Brewster, NY 10509

Imprimé le 01.09.2015, Révisé le 25.02.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 1 / 9

SECTION 1 : Identification du produit et de l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

AC 100+, Comp. B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Mortier-colle pour fixer les attaches aux éléments de béton; composant B (durcisseur)

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune connue.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche signalétique

Compagnie Powers Fasteners inc.
2 Powers Lane
Brewster, NY 10509 (É.-U.)
Tél : +1 800-524-3244
Télécopieur : +1 877-871-1965

Veillez adresser vos demandes à

Fiche signalétique sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Comité consultatif Chemtrec : 1-800-424-9300 (dans la zone continentale des É.-U.);
Chemtrec : 703-527-3887 (Extérieur des É.-U.).

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification du produit

Peau sensible. 1 : H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.
Irritation aux yeux 2 : H319 Cause une Irritation grave aux yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Ce produit doit être étiqueté conformément aux directives du SGH.

Pictogramme



Mot indicateur

AVERTISSEMENT

Contient :

Peroxyde de dibenzoyl

Mention de danger

H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.
H319 Cause une Irritation ou des dommages graves aux yeux.

Mise en garde

P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection, des lunettes de protection et un masque de protection.
P363 Nettoyer les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
P501 Mettre au rebut le contenu ou le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

2.3 Autres risques

Dangers environnementaux

Ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

Autres dangers

Aucun autre danger n'a été décelé selon nos connaissances actuelles.

Powers Fasteners inc.
Brewster, NY 10509

Imprimé le 01.09.2015, Révisé le 25.02.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 2 / 9

SECTION 3 : Composition / Information sur les ingrédients

Type de produit :

Ce produit est un mélange.

Plage [%]	Substance
1 - <20	Peroxyde de dibenzoyle
	CAS : 94-36-0
	GHS : Org. Perox. B :H241 : Irritation aux yeux 2 : H319 - Peau sensible. 1 : H317 - Danger pour le milieu aquatique, danger aigu 1 : H400, M = 10
1 - <5	Masse réactionnelle du dibenzoate de diéthylène glycol, du dibenzoate de dipropylène glycol et du dibenzoate de triéthylène glycol
1 - <5	2-Benzoate éthylhexyl
	CAS : 5444-75-7
	GHS - Aquatique chronique 4 : H413
1 - <5	Quartz (< 10µm)
	CAS : 14808-60-7
	GHS : STOT RE 1 : H372

Commentaires sur les composantes Le quartz contenu dans cette préparation n'est pas soumis à un usage prévisible.
Substances extrêmement préoccupantes - SVHC : substances non contenues ou en quantité de moins de 0,1 %.
Pour le texte complet des énoncés H : voir la SECTION 16.

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

4.1 Description des mesures de premiers soins

Renseignements généraux	Retirer et nettoyer les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Inhalation	Assurer un apport d'air frais. Si des symptômes apparaissent, veuillez consulter un médecin.
Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau savonneuse. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact, le cas échéant, si l'opération est aisée. Continuer de rincer. Si l'irritation aux yeux persiste : Consultez un médecin.
Ingestion	Des soins médicaux sont requis. Rincer la bouche et boire une grande quantité d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques
Effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agent extincteur

Agent extincteur approprié	Dioxyde de carbone. Poudre chimique. Jet d'eau.
Agent extincteur à ne pas utiliser	Jet d'eau à grand débit Mousse.

Powers Fasteners inc.
Brewster, NY 10509

Imprimé le 01.09.2015, Révisé le 25.02.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 3 / 9

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :
Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser de l'équipement de protection.
Risque élevé de glissade suite à une fuite ou un déversement du produit.
Tenir à l'écart de toute source d'inflammation.

6.2 Précautions environnementales

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout, les eaux superficielles ou les eaux souterraines.
En cas de déversement dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines, veuillez en aviser immédiatement les autorités.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Ramassage mécanique.
Ramasser les résidus avec un produit absorbant (par exemple : sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).
Éliminer les résidus absorbés conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Références à d'autres sections

Voir SECTIONS 8 et 13

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans un endroit bien aéré.
Tenir à l'écart de toute source d'inflammation - Éviter de fumer à proximité.
Retirer et nettoyer les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Ne pas manger, boire, fumer ou consommer des drogues sur le lieu de travail.
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
Utiliser une crème protectrice pour la peau.

7.2 Conditions pour un entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le contenant d'origine. Prévenir toute possibilité d'infiltration dans le sol.
Ne pas entreposer près des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
Garder le contenant dans un endroit bien ventilé.
Garder le contenant hermétiquement fermé.
Garder dans un endroit frais. Garder dans un endroit sec.
Garder dans un endroit sombre.
Protéger contre l'humidité ambiante et l'eau.
Température de conservation recommandée : entre 5 °C et +25 °C

7.3 Utilisation(s) spécifique(s)

Voir Utilisation du produit, SECTION 1.2

Powers Fasteners inc.

Brewster, NY 10509

Imprimé le 01.09.2015, Révisé le 25.02.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 4 / 9

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition et protection personnelle**8.1 Paramètres de contrôle****Ingrédients comportant des limites d'exposition à surveiller (É.-U.)**

Plage [%]	Substance
1 - <20	Peroxyde de dibenzoyle
	CAS : 94-36-0
	Exposition de longue durée : 5 mg/m ³ , OSHA, NIOSH

DNEL

Plage [%]	Substance
1 - <20	Peroxyde de dibenzoyle, CAS : 94-36-0
	Industriel, cutané, longue durée - effets systémiques : 6,6 mg/kg bw/d.
	Industriel, inhalatoire, longue durée - effets systémiques : 11,75 mg/m ³ .
	population générale, oral, longue durée - effets systémiques : 1,65 mg/kg bw/d.
	population générale, cutané, longue durée - effets systémiques : 3,3 mg/kg bw/d.
	population générale, inhalatoire, longue durée - effets systémiques : 2,9 mg/m ³ .

PNEC

Plage [%]	Substance
1 - <20	Peroxyde de dibenzoyle, CAS : 94-36-0
	oral (aliment), 6,67 mg/kg dw.
	sol, 0,0758 mg/kg dw.
	sédiment (eau douce), 0,338 mg/kg dw.
	usine de traitement des eaux usées, 0,35 mg/l.
	eau douce, 0,000602 mg/l.
	eau salée, 0,000602 mg/l.

8.2 Contrôles d'exposition**Conseils supplémentaires sur la conception du système** Assurer une ventilation adéquate du poste de travail.**Protection des yeux**

Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection des mains

Les détails concernés sont des recommandations. Veuillez communiquer avec le fournisseur de gants pour de plus amples renseignements.

En cas d'éclaboussure

Caoutchouc nitrile, >120 min (EN 374).

En cas d'immersion :

Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374).

Protection de la peau

Vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Ne pas respirer les gaz, les vapeurs ou les aérosols.

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction du lieu de travail, selon la concentration et la quantité de produit manipulé. La résistance de l'équipement aux produits chimiques devrait être vérifiée auprès des fournisseurs respectifs.

Protection respiratoire

Si la ventilation est insuffisante, portez un appareil de protection respiratoire.

À court terme : appareil à filtres, filtre à combinaison A-P2.

Dangers thermiques

ne s'applique pas

Délimitation et surveillance de l'exposition environnementale

Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôles appropriées pour prévenir ou limiter les émissions.

Powers Fasteners inc.
Brewster, NY 10509

Imprimé le 01.09.2015, Révisé le 25.02.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 5 / 9

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	pâteux
Couleur	noir
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur pH	ne s'applique pas
Valeur pH [1%]	ne s'applique pas
Point d'ébullition [°C]	non déterminé
Point éclair [°C]	116
Inflammabilité [°C]	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité	non déterminé
Propriétés oxydantes	non déterminé
Pression de vapeur ou de gaz [kPa]	non déterminé
Densité [g/ml]	non déterminé
Masse volumétrique [kg/m³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	insoluble
Coefficient de partage [octanol/eau]	non déterminé
Viscosité	non déterminé
Densité de vapeur relative à l'air dans l'air	non déterminé
Vitesse d'évaporation	non déterminé
Point de fusion [°C]	non déterminé
Température d'auto-ignition [°C]	non déterminé
Température de décomposition [°C]	non déterminé

9.2 Autre information

Aucun renseignement disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir SECTION 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Entreposer dans des conditions ambiantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Réactions avec des agents oxydants.

10.4 Conditions à éviter

Forte chaleur.

Voir SECTION 7.2.

10.5 Matériaux incompatibles

Agent oxydant puissant.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

Powers Fasteners inc.
Brewster, NY 10509

Imprimé le 01.09.2015, Révisé le 25.02.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 6 / 9

SECTION 11 : Information toxicologique

11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Plage [%]	Substance
1 - <5	2-Benzoate éthylhexyl, CAS : 5444-75-7
	LD50, cutané, Lapin : >5000 mg/kg bw.
	LD50, oral, Rat : >2000 mg/kg bw.
1 - <20	Peroxyde de dibenzoyl, CAS : 94-36-0
	LD50, oral, Rat : >5000 mg/kg.

Irritation ou dommage grave aux yeux non déterminé

Corrosion ou irritation de la peau non déterminé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée non déterminé

Mutagénicité Il n'existe aucune preuve d'effets mutagènes.

Toxicité reproductive Il n'existe aucune preuve d'effets toxiques sur la reproduction.

Carcinogénicité Il n'existe aucune preuve d'effets carcinogènes.

Remarques générales

Les données toxicologiques complètes du produit ne sont pas disponibles.
Les données de toxicité concernant les ingrédients sont destinées aux professionnels du milieu médical, de la santé et sécurité en milieu de travail et aux toxicologues. Les données de toxicité concernant les ingrédients ont été fournies par les fabricants de matières premières.

SECTION 12 : Information écologique

12.1 Toxicité

Produit
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata : > 1 mg/l.
EC50, (48h), Daphnia magna : > 1 mg/l.

Plage [%]	Substance
1 - <20	Peroxyde de dibenzoyl, CAS : 94-36-0
	LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss : 0,0602 mg/l (OECD 203).
	LC50, (96h), poisson : 1,7 à 2,4 mg/l (OECD 203).
	EC50, (48h), Daphnia magna : 2,91 mg/l (OECD 202).
	EC50, (48h), Daphnia magna : 0,11 mg/l (OECD 202).
	EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata : 0,0711 mg/l (OECD 201).
	NOEC, (48h), Daphnia magna : 1,99 mg/l.

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement en environnement non déterminé
Compartiments

Comportement en station d'épuration non déterminé

Biodégradabilité non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Powers Fasteners inc.
Brewster, NY 10509

Imprimé le 01.09.2015, Révisé le 25.02.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 7 / 9

12.4 Mobilité dans le sol

Aucun renseignement disponible.

12.5 Résultat de l'évaluation PBT et vPvB

Selon toutes les sources d'informations disponibles, ne peut être classé respectivement PBT ou vPvB.

12.6 Autre effets négatifs

Aucune classification selon les analyses toxicologiques.
Les données de toxicité concernant les ingrédients ont été fournis par les manufacturiers de matières premières.
Ne pas jeter le produit dans l'environnement sans contrôle.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Produit	Coordonner l'élimination du produit avec les autorités ou l'entrepreneur concerné, si nécessaire.
Emballage contaminé	Les emballages non contaminés peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages qui ne peuvent être nettoyés doivent être éliminés comme le produit qu'ils contiennent.
RCRA Hazard Class (40CFR 261)	Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux sur la protection de l'environnement. Consultez vos autorités locales ou municipales.

SECTION 14 : Transport

14.1 Le NIP (numéro UN)

Voir SECTION 14.2 concernant la désignation d'envoi UN

14.2 Désignation UN pour le transport

Transport terrestre conformément à ADR/RID AUCUNE MATIÈRE DANGEREUSE

Navigation interne (ADN) AUCUN PRODUIT DANGEREUX

Transport maritime conformément à IMDG NON CLASSÉ COMME « PRODUIT DANGEREUX »

Transport aérien conformément à l'IATA NON CLASSÉ COMME « PRODUIT DANGEREUX »

Renseignements du DOT sur les expéditions sur route (49 CFR) NON CLASSÉ COMME « PRODUIT DANGEREUX »

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Voir SECTION 14.2 concernant la désignation d'envoi UN

14.4 Groupe d'emballage

Voir SECTION 14.2 concernant la désignation d'envoi UN

14.5 Précautions environnementales

Voir SECTION 14.2 concernant la désignation d'envoi UN

Powers Fasteners inc.
Brewster, NY 10509

Imprimé le 01.09.2015, Révisé le 25.02.2015 Version 05. Remplace la version : 04 Page 8 / 9

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Information pertinente SECTION 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL et du Code IBC

ne s'applique pas

SECTION 15 : Information réglementaire

Réglementation É.-U.

Réglementation nationale	29 CFR 1910.1200, HCS 2012, ANSI-Z400.1-2010, OSHA-PEL, ACGIH-TLV, NTP, CIRC, SARA Title III, NFPA, TSCA, California - Prop. 65
- SARA, 302	Ce produit ne contient aucun ingrédient réglementé figurant sur cette liste.
- SARA, 311	Ce produit ne contient aucun ingrédient réglementé figurant sur cette liste.
- SARA, 313	Ce produit contient un ingrédient réglementé figurant sur cette liste. (CAS : 94-36-0)
- Proposition 65 de la Californie	Aucun composant ne requiert d'étiquetage selon la California Proposition 65.
- TSCA	Toutes les substances chimiques dans ce produit sont incluses ou exemptes de la liste d'inventaire TSCA.
- FDA	ne s'applique pas
American Conference of Governmental Industrial Hygienists - ACGIH	A2 - Cancérogène présumé pour les humains (CAS : 14808-60-7) A4 : Non classifiable comme cancérogène pour l'humain. (CAS : 94-36-0)
Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)	CIRC : oui - contient de la silice cristalline. CIRC : Groupe 3 : Non classifiable comme cancérogène pour l'humain. (CAS : 94-36-0)
National Toxicology Program - NTP HAP-VOC	Ce produit est nommé NTP - National Toxicology Program (contient de la silice cristalline). 0 %
Réglementation sur les transports Autres lois « Right to Know »	Classification DOT, ADR (2013); IMDG-Code (2013, 36. Amdt.); IATA-DGR (2013).

SECTION 16 : Autres renseignements

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

- H372 Cause des dommages aux organes suite à une exposition prolongée ou répétitive.
- H413 Peut causer des effets nocifs de longue durée à la vie aquatique.
- H400 Très nocif à la vie aquatique.
- H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.
- H319 Cause une Irritation ou des dommages graves aux yeux.
- H241 La chaleur peut provoquer un incendie ou une explosion.

16.2 Évaluations

Évaluations HMIS

SANTÉ	2	2 - Risque modéré
FLAMMABILITÉ	2	2 - Risque modéré
RÉACTIVITÉ	1	1 - Risque léger
PROTECTION PERSONNELLE	X	X - L'évaluation de la protection personnelle est fournie par l'utilisateur selon les conditions d'utilisation

Évaluation NFPA

2	HAUT, FLAMMABILITÉ : 2 - Risque modéré GAUCHE, SANTÉ : 2 - Risque modéré DROITE, RÉACTIVITÉ : 1 - Risque léger BAS, AVIS SPÉCIAL : -
2 1	
-	

Powers Fasteners inc.

Brewster, NY 10509

Imprimé le 01.09.2015, Révisé le 25.02.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 9 / 9

16.3 Abréviations and acronymes :

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists;
 AAR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par route;
 RIA = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses;
 AAN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure;
 CAS = Chemical Abstracts Service;
 CERCLA = Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act;
 CFR = Code of Federal Regulations;
 CPR = Controlled Products Regulations;
 DMEL = Derived Minimum Effect Level;
 DNEL = Derived No Effect Level;
 DOT = Department of Transportation;
 EC50 = Median effective concentration;
 EPA = Environmental Protection Agency;
 SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques;
 IATA = Association du transport aérien international;
 Code IBC = Code international relatif à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac;
 IC50 = concentration d'inhibition, 50 %;
 IMAG = Code maritime international des marchandises dangereuses;
 CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer;
 IATA = Association du transport aérien international;
 TSCA = Toxic Substance Control Act;
 HMIS = Système d'identification des matières dangereuses;
 NFPA = National Fire Protection Association;
 NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health;
 OSHA = Occupational Safety and Health Administration;
 LC50 = concentration létale, 50 %;
 LD50 = Dose létale moyenne, 50 %;
 MARPOL = Convention internationale pour la prévention contre la pollution marine par les navires;
 PBT = Substance persistante, bioaccumulable et toxique;
 PNEC = (Predicted No-Effect Concentration) Concentration sans effet prévisible sur l'environnement;
 REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques;
 SARA = Superfund Amendments and Reauthorization Act;
 TLV/TWA = Valeur limite d'exposition - moyenne pondérée en fonction du temps;
 TLV@STEL = Valeur limite d'exposition - limite d'exposition de courte durée;
 COV = Composés organiques volatils;
 vPvB = Substance très persistante et très bioaccumulable;

16.4 Autre information**Procédé de classification**

Peau sensible. 1 : H317 Peut causer une réaction allergique cutanée. (Méthode de calcul)
 Irritation aux yeux 2 : H319 Cause une Irritation grave aux yeux. (Méthode de calcul)

Position modifiée

SECTION 2, ajouté : R 51/53 : Nocifs aux organismes aquatiques, peut causer des effets négatifs à long terme dans un environnement aquatique.

SECTION 2, ajouté : Dangereux pour l'environnement

SECTION 6, ajouté : En cas de déversement dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines, veuillez en aviser immédiatement les autorités.

SECTION 11, ajouté : Les données toxicologiques complètes du produit ne sont pas disponibles.

SECTION 11, supprimé : Sensibilisation.

SECTION 11, supprimé : Effet irritant léger - ne requiert aucun étiquetage.

SECTION 16, ajouté : Méthode de calcul